



Le 5 février 2019

Commission des finances publiques
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Par courriel : cfp@assnat.qc.ca

**Objet : Commentaires de la CSN sur le projet de loi n° 3,
*Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire***

Mesdames,
Messieurs,

Nous souhaitons vous transmettre nos commentaires quant au projet de loi n° 3, *Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire*. En déposant ce projet de loi, le gouvernement vise l'instauration d'un taux unique afin que tous les contribuables québécois paient le même montant de taxe scolaire pour un immeuble évalué à la même valeur. Outre l'uniformisation de cette taxe, le projet de loi n° 3 propose aussi une baisse graduelle jusqu'au taux le plus bas actuellement observé¹, l'objectif devant être atteint en quatre ans, sans toutefois que le mécanisme de mise en œuvre soit précisé.

La CSN reconnaît qu'actuellement, la taxe scolaire est inéquitable puisque les citoyens de certaines régions paient un compte de taxe scolaire trois fois plus élevé que ceux d'autres régions pour une maison de valeur équivalente. Avec cette réforme, un nombre considérable de contribuables obtiendra une réduction de leur contribution fiscale. Évidemment, selon la région d'habitation, cette baisse pourrait être plus ou moins substantielle.

Plusieurs ont critiqué la réforme parce qu'elle profitera davantage aux biens nantis dans les régions où la taxe sera réduite. La taxe scolaire étant une forme de taxe sur le patrimoine ou sur la richesse, cela est forcément le cas. Notons aussi que les entreprises, tout comme les contribuables propriétaires, bénéficieront de réductions, alors que les locataires sont laissés-pour-compte. Afin de rendre plus progressive la réforme, le gouvernement devrait envisager la mise en œuvre de mécanismes pour que les locataires profitent aussi des baisses de la taxe.

¹ En 2018-2019, ce taux était de 10,54 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière.

Cela dit, la CSN est particulièrement préoccupée par le fait que cette réforme se traduira par une diminution notable de revenus pour plusieurs commissions scolaires québécoises. Le gouvernement reconnaît que le manque à gagner pourrait atteindre les 900 millions \$². Résultat : le réseau public d'éducation préscolaire, primaire et secondaire sera privé de ressources financières essentielles, sans oublier que ces sommes s'ajouteront à celles découlant du projet de loi n° 166, *Loi portant sur la réforme du système de taxation scolaire*, adopté en mars 2018.

Le gouvernement s'est engagé à compenser le manque à gagner par la subvention d'équilibre fiscal, comme cela a été le cas avec la baisse de la taxe scolaire mise en œuvre dans le budget 2018-2019. Le nouveau financement devra arriver en temps opportun pour éviter des périodes d'incertitude. Or, aucun montant n'a encore été officiellement annoncé ni budgété. La mise à jour économique du mois de décembre dernier aurait pourtant été une bonne occasion de le faire. Le gouvernement doit rapidement répondre aux inquiétudes soulevées par son projet de loi. Rappelons que la taxe scolaire représente un revenu stable et prévisible pour les commissions scolaires. Force est de constater que leur financement sera dorénavant beaucoup plus incertain et qu'il dépendra davantage des orientations budgétaires du gouvernement et de la conjoncture économique et politique.

Par ailleurs, les montants seront nécessairement prélevés à même le fonds consolidé dans un contexte où les besoins pour l'ensemble des services publics sont importants, voire croissants. Nous sortons d'une période d'austérité budgétaire qui a mis à mal nos services publics et touché les populations les plus vulnérables de notre société. Le réseau public de l'éducation a particulièrement écopé et les réinvestissements à faire sont majeurs. Nous pensons qu'il aurait été plus judicieux de réinvestir dans le réseau et de prendre soin des élèves et des écoles avant d'annoncer des coupes dans ses revenus.

À ce titre, il importe de distinguer l'objectif de restaurer l'équité fiscale à la grandeur du territoire québécois de celui de réduire les prélèvements fiscaux des contribuables. L'objectif de ramener le taux de la taxe scolaire au taux le plus bas actuel ne doit pas devenir un dogme. Le gouvernement doit se permettre une certaine flexibilité et se donner la possibilité de fixer un taux de taxe scolaire supérieur au taux le plus bas actuel afin d'assurer un financement adéquat des écoles québécoises.

Finalement, la réforme de la taxe scolaire n'est pas sans lien avec la volonté du nouveau gouvernement de revoir les structures et la gouvernance scolaires. Conformément à ses engagements électoraux, le gouvernement a déjà annoncé que les commissions scolaires seront transformées en centres de services. Cette orientation nous inquiète et nous comptons bien intervenir lorsque le gouvernement précisera ses intentions à cet égard.

² Croteau, Martin, « Taxe scolaire : la promesse de la CAQ pourrait coûter plus cher que prévu », *La Presse*, 6 décembre 2018.

En terminant, nous tenons à préciser que la CSN s'est toujours préoccupée du développement et de la valorisation de l'éducation publique. Elle représente des travailleuses et des travailleurs du réseau scolaire et de l'enseignement supérieur regroupés dans trois fédérations : la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP), la Fédération des professionnelles (FP) et la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ). Plus particulièrement, dans les commissions scolaires, la FEESP représente environ 30 000 employé-es de soutien présents dans 31 commissions scolaires francophones et deux commissions scolaires anglophones. C'est le plus grand regroupement d'employé-es de soutien des commissions scolaires au Québec. On y retrouve les catégories d'emplois de soutien : technique et paratechnique, administratif et manuel.

Nous vous prions d'agr er, Mesdames, Messieurs, nos salutations distingu es.

Le pr sident de la CSN,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques L tourneau', with a large, stylized initial 'J'.

Jacques L tourneau